Avis de convocation / avis de réunion

“TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE”
société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 2.008.046,60 €
Siège social : 11 rue du Colisée,
75008 PARIS

480 040 880 RCS PARIS

_____

Avis de convocation

MM. les actionnaires sont informés qu’une Assemblée Générale Ordinaire annuelle et Extraordinaire se tiendra au siège social, le 30 juin 2020 à 10h30 à l'effet de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE

- lecture du rapport de gestion du directoire sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés et du rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d’entreprise ;
- lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés ;
- approbation des comptes sociaux de l’exercice clos au 31 décembre 2019 ;
- approbation des comptes consolidés de l’exercice clos au 31 décembre 2019 ;
- quitus aux membres du directoire et du conseil de surveillance ;
- affectation du résultat ;
- lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l’article L.225-86 du Code de commerce et approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- autorisation à donner au directoire à l’effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l’article L.225-209 du Code de commerce, durée de l’autorisation, finalités, modalités, plafond ;
- renouvellement des mandats des membres du conseil de surveillance.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

- lecture des rapports du directoire et du commissaire aux comptes à l’assemblée générale ;
- délégation de compétence à consentir au directoire à l’effet d’augmenter le capital social par émission d’actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la catégorie de personnes suivante : investisseurs et organismes de placement collectif ;
- délégation de compétence à consentir au directoire à l’effet d’augmenter le capital social par émission d’actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la catégorie de personnes suivante : mandataires sociaux de la société et toute société dont ceux-ci détiendraient, directement ou indirectement, seuls ou conjointement avec leurs conjoints et descendants, la majorité du capital ;
- délégation de compétence à consentir au directoire à l’effet d’augmenter le capital social par émission d’actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la catégorie de personnes suivante : partenaires industriels de la société ;
- délégation de pouvoirs à consentir au directoire à l’effet d’augmenter le capital social par émission d’actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- délégation de pouvoirs à consentir au directoire à l’effet d’augmenter le capital social par émission d’actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés conformément à l’article L125-129-6 du Code de Commerce ;
- autorisation donnée au directoire en vue d’annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l’article L.225-209 du Code de Commerce, durée de l’autorisation, plafond ;

- modification du mode de gestion de la société, par adoption d'un système moniste et refonte des statuts ;

A TITRE ORDINAIRE

- nomination des administrateurs ;
- questions diverses ;
- pouvoirs.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou en votant par correspondance.
Tout actionnaire peut demander par écrit à la société de lui adresser, le cas échéant par voie électronique, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, tenu à la disposition des actionnaires au siège social. Cette demande doit être déposée ou parvenue au siège social au plus tard six jours avant la date.
Les questions écrites sont envoyées, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, au siège social par LRAR adressée au président du directoire ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pa@ttinteractive.com.
A compter de la présente convocation, tout actionnaire a le droit de prendre connaissance, au siège social, du texte intégral des documents destinés à être présentés à l'assemblée conformément, notamment, aux articles L225-115 et R225-83 du Code de commerce.
Pour votre complète information, nous vous rappelons que les rapports du directoire, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes ainsi que les comptes annuels et les comptes consolidés sont accessibles sur le site internet de TTI : http://www.ttinteractive.com/